



Comité de programmation du Pays de Saintonge Romane

Compte-rendu du comité de programmation du jeudi 10 décembre 2020

A l'APMAC

Étaient présent-e-s, Mesdames et Messieurs les membres du comité de programmation :

Membres Publics

BARREAUD Sylvain	Président de la CC « Cœur de Saintonge », président du GAL	Titulaire
DE MINIAC Daniel	Maire, commune de la Clisse	Suppléant
DURAND Lionel	1 ^{er} adjoint, commune de Nancras	Suppléant
MERCIER Sylvie	Présidente du Pays de Saintonge Romane	Titulaire
MONNET Isabelle	Conseillère municipale, commune de Tesson	Suppléante
MORDANT Jean-Pierre	1 ^{er} adjoint, commune de Gémozac	Titulaire
ROUAN Frédéric	Vice-Président, CA de Saintes	Titulaire

Membres Privés

BOITARD Yannig	Animateur Commercial, Brunet Drouillac	Titulaire
BITON Dominique	Gestionnaire, Association Patrimoine de St Sauvant / foyer	Suppléant
DAUTRY-AUTIN Eva-Maria	Coordinatrice, Association TERDEV	Titulaire
HAPIOT Benoit	Président, Association Les Lapidiales	Titulaire
ROBERT Vincent	Directeur, APMAC	Titulaire

Membres excusés

BARRAUD Jean-Michel	Membre du GAL 2007-2013	Titulaire
COASSIN Gérard	Personne Qualifiée	Titulaire
MARGAT Alain	Maire, Commune de Corme-Royal	Titulaire
OCTEAU Laurent	Représentant, Chambre d'Agriculture 17	Titulaire
QUERE-JELINEAU Caroline	Productrice fermière	Suppléante
SEBERT-BADOIS Christine	Présidente, Association Route des trésors de Saintonge	Titulaire
TINCHANT Sébastien	Gérant, SARL AC Déco	Suppléant

Invités

BERGONZONI Véronique	Directrice adjointe du Pays de Saintonge Romane, directrice de l'abbaye de Trizay
DURAND Aurélien	Directeur du Pays de Saintonge Romane

Equipe technique : LEBLAY Boris, Animateur-Gestionnaire LEADER

Nombre de votants : 10 en début de séance puis 9



Le double quorum est respecté en début de séance. Les votes et avis actés avant les avis en programmation et sélection sont donc validés.

Cependant, suite au départ d'un membre du collège privé, le double quorum n'était plus respecté pour les votes des projets en programmation et en sélection. Ces votes ne sont donc pas validés et seront soumis à une consultation écrite auprès des membres titulaires. Cette consultation se tiendra du 28 décembre 2020 au 11 janvier 2021.

Ordre du Jour

1. Introduction
2. Validation de la nouvelle composition du comité de programmation
3. Renoncements aides LEADER et Désengagements
4. Etat d'avancement de la programmation 2014-2020
5. Point sur la période de transition et la future programmation 2023-2027
6. Présentation du nouveau site internet du Pays de Saintonge Romane
7. Avis en programmation des projets :
 - ✓ Animation et Gestion 2019 (PSR)
 - ✓ Aménagement de la grande halle des anciens abattoirs de Saintes (APMAC)
 - ✓ Défi citoyen climat (CA de Saintes) (*reporté*)
8. Avis en opportunité des projets :
 - ✓ Projet d'aménagement du cœur de Bourg (commune de Port d'Envaux)
 - ✓ Parcours scénographié à l'abbaye de Trizay (CC cœur de Saintonge)
 - ✓ « Diagnostic agricole et alimentaire » pour la mise en place du Projet Alimentaire Territorial (CA de Saintes)

Introduction

Sylvain BARREAUD, président du GAL, souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie l'APMAC, représentée par son directeur Vincent ROBERT, pour son accueil dans cette salle destinée à la formation technique et à l'usage des métiers du spectacle vivant. Cette salle a notamment été cofinancée par le programme LEADER.

Le président rappelle que le GAL est l'instance de décision du programme LEADER, composé d'un collège public (élu du territoire) et d'un collège privé (représentants d'associations, d'entreprises, etc.). Le GAL est un passage obligé pour les porteurs de projet qui souhaitent bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER. Chaque porteur de projet est invité à présenter son projet devant le GAL qui, après une séance de questions, est amené à se prononcer sur l'adéquation et la pertinence du projet par rapport à la stratégie établie pour la programmation 2014-2020.

Nouvelle composition du comité de programmation

Les membres du comité de programmation sont élus pour l'ensemble de la période de programmation. Ainsi, les collectivités (communes, EPCI) gardent leur statut de membre sur l'ensemble de la programmation. Suite aux élections municipales et communautaires, certains représentants de ces collectivités membres ont changé (*Annexe 1 - diapo 3*). Il convient donc d'acter la nouvelle composition du comité programmation.

Collège privé : 12 titulaires

Titulaires		Suppléants	
NOM	Prénom	NOM	Prénom
BARRAUD	Jean-Michel	CARRAU	Nathalie
BOITARD	Yannig	BOUTINET	Jean-Jacques
HAPIOT	Benoit	Vacant	
COASSIN	Gérard	TINCHANT	Sébastien
CROC	Pascale	QUERE-JELINEAU	Caroline
DAUTRY-AUTIN	Eva-Maria	CARPENITO	Esperita
AUDOIN	Thomas	Vacant	
OCTEAU	Laurent	RADIN	Philippe
RIALLAND	Valérie	BRANGER	Véronique
ROBERT	Vincent	SOULET	Bruno
ROUAUD	Michel	BESSAGUET	Alain
SEBERT BADOIS	Christine	BITON	Dominique

Collège public : 8 titulaires

Titulaires		Suppléants	
NOM	Prénom	NOM	Prénom
ABEDIAYE	Laetitia	Vacant	
BARREAUD	Sylvain	MACHEFERT	Patrick
BARUSSEAU	Fabrice	De MINAC	Daniel
CHABANEIX	Jérôme	FRISQUE	Claude
MARGAT	Alain	Vacant	
MERCIER	Sylvie	DURAND	Lionel
MORDANT	Jean-pierre	MONNET	Isabelle
ROUAN	Frédéric	CAILLAUD	Florence

✓ Avis du comité de programmation : **Validé à l'unanimité**

Renoncement aides LEADER et Désengagements

Afin de resituer les interventions du comité de programmation dans le processus de décision des dossiers, une présentation est faite du parcours d'un dossier LEADER, de la demande initiale au paiement (*Annexe 1 - diapo 4*). Monsieur BARREAUD a rappelé que ce parcours peut être long et que certains dossiers ont dû faire face à des parcours très longs et complexes en début de programmation.

Deux porteurs de projet ont été contraints de renoncer à leur demande d'aide au fonds LEADER.

Le comité de programmation doit acter ces renoncements afin que les sommes réservées à ces projets puissent être reversées officiellement dans les crédits disponibles.

Projet	Porteur	Montant en sélection	Commentaires
Terra Aventura	Office de Tourisme	8 640 €	Impossibilité de répondre aux exigences de la commande publique
Développement de la société Philippe GAULT	SARL GAULT	20 000 €	Ne pouvait pas répondre aux exigences de la Fiche-Action et souhaitait se désengager

✓ Avis du comité de programmation : **Validé à l'unanimité**

Il arrive que le montant programmé, donc voté par le comité de programmation, et le montant effectivement payé au porteur de projet soient différents (dépenses inéligibles, formules de calcul, etc.).

Le comité de programmation doit être informé de cette différence et voter la réintégration de ces fonds engagés mais non alloués dans l'enveloppe financière du programme. Cette procédure est appelée « désengagement » des fonds. Aussi, les montants à désengager suivants ont été soumis au vote.

Projet	Porteur	Montant programmé	Montant Payé	Montant à désengager
Animation 2017	PSR	56 085,37 €	56 085,35 €	0,02 €
Animation 2018	PSR	50 426,95 €	48 849,35 €	1 577,60 €

✓ Avis du comité de programmation : **Validé à l'unanimité**

Etat d'avancement de la programmation 2014-2020

Une présentation est faite de l'état d'avancement global de la programmation ainsi que des crédits restants sur les différentes fiches actions. Compte-tenu du fait que nous sommes en fin de programmation, il semble souhaitable que des transferts de crédit puissent être réalisés entre les différentes fiches actions afin de répondre aux demandes actuelles et futures.

Monsieur BARREAUD rappelle que le comité de programmation peut décider de l'évolution des fiches actions et de leurs crédits affectés en fonction de l'avancée de la programmation et des besoins identifiés. Ainsi, un cadre restrictif avait été posé en début de programmation (ex : pas de financement pour les projets d'un montant supérieur à 300 000 €) puis assoupli car jugé trop



contraignant pour des projets identifiés comme structurants pour le territoire (ex : Atelier de Transformation Collectif).

L'objectif financier est que tous les crédits soient consommés dans les délais impartis.

Aussi, il est proposé au comité de programmation de voter la possibilité de transférer au besoin des fonds entre les différentes fiches actions, en fonction des projets validés en opportunité.

- ✓ Avis du comité de programmation : **Favorable à l'unanimité**

Point sur la période de transition et la future programmation 2023-2027

(Annexe 1 – diapo 10)

Etant donné les retards pris au niveau européen dans les votes des budgets et des orientations de la PAC (dont dépend le programme LEADER), le programme actuel 2014-2020 se voit prolongé de 2 ans (appelés période de transition). Cela signifie concrètement que le GAL peut continuer à sélectionner des projets selon les fiches actions actuelles jusqu'en fin 2022 environ.

Des crédits supplémentaires pourraient être attribués aux GAL pour financer des projets sur cette période de transition. Ces crédits proviendraient de :

- La répartition des crédits non utilisés par différents GAL (gérée par la Région Nouvelle-Aquitaine)
- Le Fonds FEADER du budget 2021-2027.

A ce jour, ces possibilités de financement complémentaires ainsi que les montants restent incertains.

A partir de 2023, une nouvelle programmation débutera de manière opérationnelle avec des nouveaux règlements, de nouvelles stratégies locales de développement à élaborer, des nouveaux GAL à mettre en place, etc. Afin de préparer cette nouvelle programmation, il sera nécessaire dès 2021, de lancer la concertation autour d'un nouveau programme LEADER.

Présentation du nouveau site internet du Pays de Saintonge Romane

Aurélien DURAND, directeur du Pays de Saintonge Romane présente le nouveau site internet et la nouvelle charte graphique dont s'est doté le Pays de Saintonge Romane. Ce site permet une meilleure lisibilité et visibilité des missions du pays grâce à un outil plus épuré, plus ergonomique, facilitant la recherche d'information et de contenu. Son centre de ressources permet, par exemple, aux porteurs de projets d'accéder à tous les documents de référence et formulaires concernant le programme LEADER. Ce site a notamment été financé via le programme LEADER, au titre de la fiche action 9 concernant l'animation et la gestion du programme.

<https://payssaintongeromane.fr/>

Avis en programmation

Rappel: Suite au départ d'un membre du collège privé lors des présentations des dossiers pour avis en programmation, le quorum n'était plus respecté à ce moment de la réunion. Les votes des membres présentés ci-dessous ne le sont qu'à titre informatif.

Projet	Porteur	Montant demandé	Montant retenu à l'instruction
Animation 2019	PSR	50 797,14 €	50 797, 12 €
Aménagement grande halle des anciens abattoirs	APMAC	65 000 €	65 000 €
Défi citoyen climat	CA de Saintes	8 164 €	reporté

Pour des raisons liées à des difficultés dans l'instruction de la demande de subvention, la programmation du dossier « Défi citoyen climat » porté par la CA de Saintes a dû être reportée

Lors de la présentation du dossier de l'APMAC, Vincent ROBERT rappelle, à l'invitation du président, que depuis sa création en 1979, la raison d'être de l'APMAC est le soutien technique du spectacle vivant auprès des opérateurs culturels locaux. Ces derniers exprimaient le besoin d'un lieu technique de formation et de production, qui s'est concrétisé dans la réalisation de cette salle.

- ✓ Avis du comité de programmation : **Validé à l'unanimité**

Avis en opportunité

Rappel: Suite au départ d'un membre du collège privé, le quorum n'était plus respecté à ce moment de la réunion. Les votes des membres présentés ci-dessous ne le sont qu'à titre informatif.

Projet d'aménagement du cœur de Bourg (Commune de Port d'Envaux)

Le projet est présenté par Sylvain BARREAUD, maire de la commune de Port d'Envaux, et Jean FIGUET, architecte de l'Agence d'architecture Caillaud-Piguet.

(Voir la fiche projet et le diaporama en annexe 2)



Les échanges ont porté sur les sujets suivants :

- **Le dimensionnement de l'espace dédié au marché**

L'espace dédié au marché répond non seulement aux besoins actuels, mais permettra également l'accueil de marchés nocturnes de l'agriculture biologique pendant les périodes estivales.

- **Les possibilités de stationnement complémentaires**

Environs 250 places de stationnement sont aménagées à 200 mètres du centre bourg.

- **Le besoin de renforcer la sécurité au niveau de la traversée de la départementale**

L'aménagement et la sécurisation de la traversée de bourg ont été réalisés en 2012, avec notamment la mise en place d'une zone à 30km/h.

- **Le schéma d'aménagement intérieur de l'atelier municipal**

La salle propose une surface de 100 m² et sera reliée à des équipements déjà existants (sanitaires et salle des fêtes).

A l'intérieur de la salle, les grands ensembles ont été définis.

L'idée d'accueil vélo est de pouvoir répondre aux problèmes des cyclistes (logistique, hébergement, etc.). L'appui à la réparation se fera dans les ateliers municipaux.

- **L'installation de bornes de recharge électrique pour voitures et vélos**

Deux bornes sont déjà installées à 100 m de la place.

- **Les échéances du projet**

Elles dépendront des garanties de financement. Si les financements sont sécurisés en 2021, les travaux devraient démarrer en novembre 2021 pour une livraison souhaitée en avril 2022.

- **Les démarches de consultation entreprises avec les parties prenantes**

Une réunion publique est prévue en janvier 2021. Les riverains subissent la période estivale comme une contrainte, mais ils craignent aussi un peu le projet.

Les commerçants sont pleinement partie prenante car ils sont impactés au premier plan.

- **Le lien avec l'office de tourisme de Pôle**

Ce nouveau point d'information touristique est intégré à la Nouvelle Organisation Touristique Territoriale (NOTT) qui réunit les opérateurs de promotion touristique. Celle-ci a notamment pour objectif de professionnaliser et transformer les points d'information touristique en véritable lieux d'accueil et portes d'entrée du territoire.

✓ Avis du comité de programmation : **Favorable à l'unanimité**

✓ Montant réservé : **100 000 €**



Parcours scénographié à l'abbaye de Trizay (CC cœur de Saintonge)

Le projet est présenté par Véronique BERGONZONI, directrice de l'Abbaye de Trizay et Sylvain BARREAUD, président de la CC Cœur de Saintonge.

(Voir la fiche projet et le diaporama en annexe 3)

Les échanges ont porté sur les sujets suivants :

- **La durée des visites**

Le temps de visite souhaité est de minimum 1h30, contre 45mn à 1h actuellement.

- **La possibilité d'avoir un point de restauration de type salon thé ?**

C'est un projet qui est en cours de réflexion avec une productrice locale.

- **Les possibilités d'accès pour les personnes en situation de handicap**

Des négociations sont en cours avec la DRAAC, Bâtiment de France pour trouver des solutions permettant de répondre à leurs exigences et accueillir toute personne à mobilité restreinte.

- **La valeur ajoutée des nouvelles installations par rapport aux lectures de paysages déjà possibles en extérieur**

Ces installations permettront de montrer les évolutions et les paysages au-delà de Trizay, jusqu'à la source de l'Arnoult. Ce sont donc deux approches complémentaires.

- **Les liens avec le territoire de Rochefort**

Le comité technique inclus la société géographique de Rochefort.

- **La participation financière de la commune de Trizay**

La commune de Trizay prend à sa charge l'achat (1.6 million €), la rénovation et le réaménagement des bâtiments.

- **La formation du personnel sur le parcours scénographié ?**

Le personnel est déjà formé à la lecture du paysage.

- **Un budget qui paraît peu élevé**

Il existe beaucoup de solutions et d'outils numériques. Le choix était de ne pas se baser sur des outils compliqués, parfois chers à la maintenance.

✓ Avis du comité de programmation : **Favorable à l'unanimité**

✓ Montant réservé : **37 500 €**



« Diagnostic agricole et alimentaire » pour la mise en place du Projet Alimentaire Territorial (CA de Saintes)

Le projet est présenté par Frédéric ROUAN, vice-président de la CA de Saintes

(Voir la fiche projet et le diaporama en annexe 4)

Les échanges ont porté sur les sujets suivants

- **La communication et la construction de l'identité du PAT**

Cette identité ne portera pas seulement sur l'agriculture biologique. Les éléments permettant de construire cette communication et cette identité ressortiront des diagnostics. L'objectif est de cibler avant tout les circuits courts

- **Le Bureau d'étude retenu**

Il s'agit d'AUXILIA, un bureau d'étude de Lyon spécialisé dans les PAT.

- **Les Partenariats**

La DRAAF et Région Nouvelle aquitaine sont associées dans la démarche du PAT mais ne participent pas au financement de cette phase spécifique d'étude.

Les communautés de communes Cœur de Saintonge et Gémozac et Saintonge Viticole participent financièrement via une convention signée entre les 3 EPCI

✓ Avis du comité de programmation : **Favorable à l'unanimité**

✓ Montant réservé : **43 652 €**

Conclusion

Avant de conclure la réunion, Sylvain BARREAUD a souhaité remercier les personnes présentes pour leur participation, mais exprimer également sa frustration concernant le faible taux de participation des membres du comité de programmation et son amertume envers les membres qui ne prennent pas la peine de s'excuser et de contacter leur suppléant.

Compte-rendu validé par Sylvain BARREAUD, Président du GAL le 17/12/2020